

PROJET DE COMPTE-RENDU
CSS LINDE du 28 juin 2021

INTITULE	NOM	STATUT	PRESENT/EXCUSE/ ABSENT
collège administration			
Sous-préfecture de Muret	Mme Lenglet		Présente
SIRACED PC	Mme Maurice		Présente
SDIS	Capitaine Sans		Distanciel
DREAL	Mme Robic M. Cortes		Présente Présent
DDEETS	M. Deblonde		Distanciel
DDT			
collège collectivités			
Mairie de Portet sur Garonne	M. Paccou M Dedieu	Titulaire Suppléant	Présent Distanciel
Mairie de Villeneuve-Tolosane	Mme Cales	Titulaire Suppléant	Présente
Mairie de Toulouse	Monsieur le maire Son représentant	Titulaire Suppléant	Excusée Présente
Communauté d'Agglomération du Muretain	Monsieur le président Son représentant	Titulaire Suppléant	/
Conseil Départemental	Monsieur le président Son représentant	Titulaire Suppléante	/ Présent
Mairie de Cugnaux	M. Jeanbon M. Cardona		Présent Présent
collège riverains			
France Boissons	Laurent LEGUILLE Son représentant	Titulaire Suppléant	Présent Présent
Société SOCEX-POR	Franc BARBET Son représentant	Titulaire Suppléant	/
Société MALET	Jean-René BAUDE Son représentant	Titulaire Suppléant	/
Société VECTURA	Richard CHICHE Son représentant	Titulaire Suppléant	/
SNCF Réseaux	Géraldine CASSEZ Adeline SALICETO	Titulaire Suppléant	/
collège exploitants			
Linde france	Le représentant Le représentant	Titulaire Suppléant	Présent Présent
	Le représentant Le représentant	Titulaire Suppléant	
Linde France	Responsable CHST	Titulaire Suppléant	Distanciel

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du 18 novembre 2020
2. Actualités et informations LINDE depuis la dernière CSS
3. Points d'informations DREAL depuis la dernière CSS
4. Points divers

M. Cortes explique que la salle n'est pas équipée de projection vidéo pour les personnes en distanciel.

Ouverture de la séance à 14h30 sous la présidence de Mme Lenglet, sous-préfet de Muret.

1 - Approbation du compte-rendu du 18 novembre 2020

Le compte rendu de la réunion de la CSS du 18 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

2 - Actualités et informations LINDE depuis la dernière CSS

Mme la responsable HSE de la société LINDE, présente les actualités et informations de l'entreprise, notamment :

- La CSS de ce jour arrive un peu tôt pour pouvoir présenter le programme de l'année 2022.
- Formations effectuées : recyclage manipulation des extincteurs, formation des équipiers d'intervention, formation port de ARI. Il n'y a pas eu de formation sur feux d'hydrogène.
- Bilan des exercices :
 - Exercice PPI triennal joué après la CSS du 18 novembre 2020, donnant lieu à deux observations,
 - Exercices en interne (mars et juin 2021) : remettre le personnel en situation.Remarque : Manque de personnel (télétravail) pour la réalisation des exercices.
- Situation d'urgence et retour d'expérience: aucune situation d'urgence n'est à noter. 3 incidents mineurs signalés, sans conséquences sur l'environnement :
 - Relargage de liquide cryogénique en toiture de l'atelier médical
 - Épandage de liquide cryogénique dans la rétention sous un tank
 - Bouteille fuyarde de gaz toxique (retour clientèle)
- Bilan des accidents de travail : aucun accident du travail n'est à déplorer, trois incidents et aucune défaillance de process de production.
- Audits : un audit HSE a été réalisé le 24 juin 2021 par le responsable national de LINDE, un audit SGS sera réalisé en fin d'année 2021.
- Inspection annuelle des services de la DREAL programmée le 22 septembre 2021.
- Nouvel arrêté préfectoral émis en juin 2020. Un dossier de porter à connaissance va être prochainement déposé concernant des petites évolutions sur le site.
- Sensibilisation : le CSSCT a été élargi fin 2020, une rencontre a eu lieu avec le responsable QSE de la société MARIA VALORISATION en décembre 2020.
- Sécurité : un plan d'amélioration est en place depuis 2016. En 2021, il est prévu la mise en place d'onduleurs pour les éléments critiques, dans le cas où une perte d'électricité surviendrait.

Le chef d'établissement de la société LINDE présente les projets pour l'année à venir :

- redémarrage de l'installation ELIOTT
- finalisation du projet EIFEEL
- réflexion sur l'amélioration du dispositif de refroidissement du process de l'ASU.

M. Cardona souhaiterait connaître la capacité des onduleurs.

Mme la responsable HSE de la société LINDE répond que celle-ci sera d'une demi-heure.

M. Paccou demande si lors du premier incident, une grosse fuite a été détectée.

Mme la responsable HSE de la société LINDE indique qu'une fuite mineure a été constatée et que cela a duré au maximum trois minutes. Elle conclut en précisant que les conséquences sont faibles sur le périmètre du site.

M. Jeanbon demande s'il existe une procédure pour ce type d'incident.

Mme la responsable HSE de la société LINDE répond que la vanne a été fermée immédiatement. Cet incident n'est pas un défaut de processus ou de production mais un problème comportemental.

M. Cortes demande s'il y a des questions pour les participants en distanciel.

Aucune question supplémentaire n'est soulevée.

3 - Points d'informations DREAL depuis la dernière CSS

Mme Robic présente les actions menées sur le site Linde :

- Inspection des services de la DREAL du 6 novembre 2020 :
 - Premier axe : visite dans le cadre de l'action nationale post-Lubrizol, afin de vérifier la capacité à tenir à jour un état des stocks et à l'accessibilité de celui-ci. La société a été en capacité de démontrer la bonne gestion des stocks. Les conclusions sont satisfaisantes, quelques remarques sur la gestion documentaire ont été apportées.
 - Deuxième axe : gestion d'un accident y compris en dehors des heures ouvrées. Un scénario de l'étude des dangers a été pris au hasard, allant de la détection à l'action. Il n'y a pas eu de déploiement de moyen technique mais une étude procédurale. Aucune remarque n'a été soulevée.
 - Troisième axe : étude de la proximité avec le voisinage. Aucun point critique n'a été relevé sur la ligne de propriété de voisinage (grillage, portail). Cette inspection donne lieu à six écarts nécessitant des actions correctives (mise à jour documentaire) et six observations. L'inspection est satisfaisante dans la globalité.
- Visite d'inspection le 9 février 2021 de l'établissement France Boissons (voisin immédiat du site LINDE). Cette visite avait pour but d'identifier l'établissement en limite de propriété et de vérifier si des stockages pourraient être source d'agression pour le site LINDE. Les conclusions sont que le site ne relève pas des sites classés, il n'a pas été relevé de stockage ou d'installation pouvant constituer un danger potentiel pour le site LINDE.

Le directeur de France Boissons précise que cette visite a été appréciée des services de la société.

M. Cortes explique qu'une inspection est faite, actuellement, sur bande des cent mètres autour des sites Seveso seuil haut. Toutes les activités (même non ICPE) sont regardées afin de faire un inventaire.

Les sites recensés sur la bande des cent mètres autour de LINDE sont : France Boissons, 2 entrepôts, Maria valorisation, Felix (traiteur de surfaces, inspecté en 2020), Sucre services (à inspecter en 2022), et deux bâtiments ayant manifestement changé de propriétaire : SPIE sud-ouest (prochainement un loueur de véhicules, à aller voir) et CEGELEC (remplacé par un marchand de matériaux).

Mme le Sous-préfet demande si la mairie a des informations concernant les prochains occupants de ces deux locaux.

M. Paccou répond à la négative. Il a néanmoins une question concernant les transports de matières dangereuses qui circulent aux alentours du site. Il souhaiterait savoir si ces transports ont un impact dans l'étude des dangers.

M. Cortes répond que ce sujet ne rentre pas explicitement dans le cadre des études des dangers, et que les transports de matières dangereuses sont sujets à une réglementation spécifique (TMD).

Mme Robic confirme en stipulant que, dans la méthodologie nationale des études de dangers des ICPE, la prise en compte du transport de marchandises dangereuses est incluse principalement à travers la description des axes routiers à proximité du site étudié et la prise en compte d'un événement sur le camion une fois entré sur le site.

M. Paccou demande si des axes routiers sont imposés pour les camions transportant des matières dangereuses afin d'appréhender le danger de la proximité avec le site LINDE.

M. Cortes précise que la réglementation relative à la circulation relève du gestionnaire de la voie routière, et que d'autre

part, la prise en compte du risque potentiel présenté par les TMD est complexe du fait de la diversité potentielle et de la non connaissance précise des transports (nature, volume, fréquence...) sur les voies publiques.

Mme Robic reprend la présentation avec les actes administratifs. Elle précise qu'il n'y a pas eu de nécessité de nouvel acte administratif depuis la dernière CSS. Cet été, un nouveau porter à connaissance est attendu de l'exploitant pour l'installation de deux nouveaux réservoirs. Ce sujet sera présenté lors de la prochaine CSS.

4 - Points divers

Madame Maurice présente l'exercice qui a été organisé le 18 novembre 2020 en soirée, dédié au PPI de LINDE. Celui-ci a été réalisé en mode partiellement cadre. Il y a eu un déploiement partiel de moyens sur site. Les objectifs étaient de tester les alertes des acteurs du PPI (services et communes) en heures non-ouvrables, et l'alerte de la population par la sirène PPI également. De plus, les actions réflexes des participants ont été testées et l'ouverture de la ligne téléphonique des PCO en collaboration avec les mairies de Portet sur Garonne et de Cugnaux. Les communes ont reçu un questionnaire.

Sur le retour d'expérience, l'exercice s'est globalement bien déroulé. Il est à noter la rapidité des alertes passées, la bonne audibilité de la sirène, les alertes doublées par les communes, les PCO de Portet sur Garonne et Cugnaux ont été ouverts dans des délais satisfaisants. Le poste de crise de l'exploitant a été très réactif, et une bonne connaissance des différentes communes sur les actions à mener est relevée. La transmission de l'état des stocks a été réalisée dans des délais satisfaisants.

Les axes d'amélioration à apporter sont :

- étudier la possibilité d'une commande de déclenchement de la sirène PPI dans le poste de commandement (site LINDE)
- réflexion sur l'organisation pour avoir du personnel supplémentaire auprès du DOI au poste de crise (site LINDE)
- revoir les procédures opérationnelles en heures non-ouvrables pour la Mairie de Portet-sur-Garonne

Mme le sous-préfet demande aux représentants des communes, le vécu de cet exercice.

M. Jeanbon : Il y a eu un changement géographique pour le poste de commandement. Cela a permis d'acter ce changement. Le PCS est en phase finale, la commune aimerait l'argumenter et mettre plus d'informations concernant les potentiels problèmes qui pourraient y avoir sur la commune.

M. Paccou explique que cet exercice est prévu au départ pour un effectif plein. Or, actuellement, les effectifs sont en mode dégradé. Cela rend les choses plus compliquées.

Mme Cales indique que la ville est dotée d'un plan communal de sauvegarde, cet exercice s'est très bien passé.

M. Cardona indique qu'un arrêté modificatif concernant les risques PCS avait été évoqué lors de la dernière réunion. Il souhaiterait savoir ce qu'il en est.

Mme Maurice précise qu'elle n'en a pas connaissance et qu'elle va se renseigner auprès du service concerné.

M. Cortes émet un doute quant à la portée de l'arrêté modificatif. Il ne pense pas qu'un arrêté peut concerner tous les PCS de la Haute Garonne.

Mme le sous-préfet indique à M. Cardona que l'on reviendra vers lui concernant cette demande.

Mme le sous-préfet souhaite faire un point sur les suites de l'incendie ENVIE 2E du 14 novembre 2020 et notamment sur les mesures dans l'environnement.

M. Cortes indique que les substances retrouvées dans les eaux de surface se trouvent en amont et en aval du site. Cela montre que l'incendie n'est pas la cause de ces substances présentes.

Concernant les prélèvements dans les eaux souterraines, suite à l'incendie, ces derniers montrent que des infiltrations d'eaux ont eu lieu suite à une mal façon dans le système de récupération des eaux pluviales. L'entreprise a entrepris des actions sur ce sujet.

Des substances retrouvées dans les analyses sont dues aux toits en goudrons ayant pris feu.

La pollution des eaux souterraines a été ponctuelle avec une diffusion lente. Ce n'est donc pas un cas d'une pollution rapide.

Concernant les prélèvements dans les sols, les analyses ont montré des substances présentes aux alentours du site et jusqu'à six cent mètres. Des prélèvements ont été réalisés cette semaine. En fonction des résultats, l'exploitant mettra en place un plan de gestion pour protéger la population (travailleurs, riverains).

M. Paccou demande s'il faut effectuer une dépollution sur la bande des six cent mètres.

M. Cortes répond que c'est une possibilité, en fonction des niveaux relevés et des expositions possibles, mais la priorité va porter sur les zones à risque.

M. Paccou demande si plus le temps passe, plus le sol est exposé.

M. Cortes répond ce n'est pas un risque de nature aiguë. Il s'agit d'un risque de nature chronique suite à une exposition sur du long terme

M. Paccou demande si la plaquette d'information PPI à diffuser auprès de la population est en cours.

Mme la responsable HSE de la société LINDE précise que la plaquette va être remise à la population.

Mme Maurice indique qu'une réactualisation de la plaquette est prévue cette année.

M. Cortes demande s'il y a des questions des participants en distanciel.

Mme Libourel demande si la plaquette sera mise à jour avant sa diffusion.

M. Cortes indique que le PPI va être mis à jour, ensuite la plaquette sera mise à jour. La distribution se fera donc par la suite.

M. Paccou demande si les inondations peuvent causer des risques pour le site LINDE.

Le chef d'établissement de la société LINDE répond qu'il n'a pas de réponse à ce jour, sur ce sujet.

Mme la responsable HSE de la société LINDE précise que le site n'est pas en zone inondable, ce qui signifie qu'il n'y a pas d'étude sur cette thématique.

M. Cortes explique qu'il y a quelques années, les services de la DREAL ont répertorié les zones à risque des cours d'eau. Le site LINDE n'est pas ressorti dans cette étude.

M. Paccou indique que le cours d'eau qui longe le site LINDE est listé dans les cours d'eau pouvant être à risque inondable.

M. Cortes demande s'il est possible de lui communiquer les données que M. Paccou a en sa possession. Et stipule que si le site ressort dans les sites potentiels, une étude sera réalisée.

Mme le sous-préfet indique qu'une veille doit être menée.

Mme le sous-préfet remercie l'assemblée, et précise que la prochaine réunion se déroulera dans un an, soit en juin 2022.

Levée de séance à 15h19.

Le sous-préfet de Muret

Cécile LENGLET